



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 07

Budget primitif 2023 du service public de l'assainissement

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L.2122-21-3°, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités,

Considérant que, par la délibération n° 2023 03 13 du 8 mars 2023, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget primitif 2023 du service public de l'assainissement intègre les résultats de l'exercice 2022,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 tant en recettes qu'en dépenses sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1.005.000,00 €	1.283.842,01 €
Recettes	1.005.000,00 €	1.283.842,01 €

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 du service public de l'assainissement, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après avoir délibéré chapitre par chapitre,**

Le Maire, Francis TUJAGUE
Approuve le budget primitif 2023 du service public de l'assainissement tel qu'il ressort du document budgétaire et du rapport de présentation joints à la présente délibération, dont la balance générale est arrêtée ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1.005.000,00 €	1.283.842,01 €
Recettes	1.005.000,00 €	1.283.842,01 €

Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 29

Nombre de présents : 26

Contre : 0

Nombre de votants : 29

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE